

# Les origines du village de Saint-Triphon

Autor(en): **Dabinovic, Antoine S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **70 (1962)**

Heft 1

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-53582>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Les origines du village de Saint-Triphon

## INTRODUCTION

On peut lire, dans le *Dictionnaire historique vaudois*, de Mottaz <sup>1</sup>, que Saint-Triphon est le nom d'un village de quarante-sept maisons, quatre-vingts feux et trois cents habitants. Ce village forme partie de la commune d'Ollon. Dans ce même emplacement, on a trouvé les restes d'une station importante de l'âge du bronze et, parmi ceux-ci, deux fonderies. Plus tard, à l'époque romaine, des constructions y furent élevées. Des pierres milliaires furent placées pour indiquer les distances. Et des monnaies de l'Empire y étaient enfouies. C'est que le village jouissait d'une certaine importance par le fait qu'il se trouvait sur la grande route qui, à travers le col du mont Joux, unissait l'Italie à la Gaule et à la Germanie.

Une circonstance frappe ici les imaginations : le nom du village. On n'a pas manqué de se demander quelles étaient les circonstances qui ont amené au choix d'une telle dénomination. Probablement, ce nom était attaché à la patrie d'origine des fondateurs du village. Car, à cela il ne pouvait y avoir du doute, le nom de saint Triphon n'est pas du terroir. Le collaborateur du *Dictionnaire* de Mottaz qui s'est occupé de cette question n'est pas au clair si ce saint tutélaire du village était originaire de Sicile ou de Bithynie. Il se borne à constater que la crypte de l'ancienne chapelle du château de Chillon, délaissée plus tard, avait été consacrée au même saint. La tour quadrangulaire qui mesure vingt mètres de hauteur remplacerait une tour qui aurait été construite vers la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle. A la même époque ont été probablement construites les deux chapelles consacrées au même saint, celle du village homonyme et celle du château de Chillon.

---

<sup>1</sup> EUGÈNE MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. I : Le château de Chillon, p. 445 ; t. II : Saint-Triphon, village et gare, p. 629 et 631.

Si cette supposition est juste, Saint-Triphon doit avoir été fondé avant la venue des Sarrasins qui occupèrent, en 888, Garde Freynet ou Fraxinetum. L'histoire des Sarrasins en Suisse est connue. Ils se trouvaient, en 906, sur les Alpes, puis, en 921, sur le Grand-Saint-Bernard, en 936 à Coire, en 940 à Saint-Maurice. L'évêque Ulrich d'Augsbourg avait trouvé, à son passage vers l'Italie, l'abbaye dévastée et abandonnée. En 943, le roi Hugues d'Italie avait composé avec les Sarrasins en les chargeant de surveiller les passages des Alpes contre ses concurrents de Bourgogne et d'Italie. Trente ans plus tard, le 22 juillet 972, Mayeul, abbé de Cluny et de Romainmôtier, avait été arrêté par une bande de Sarrasins et de leurs auxiliaires. On ne le relâcha que moyennant une rançon de mille livres d'argent. Cette arrestation d'un des personnages les plus en vue de l'époque ne manqua pas d'émotionner les grands seigneurs de la région. Ils se ruèrent sur les envahisseurs qui furent bientôt chassés de Fraxinetum et obligés de quitter le pays.

Ce fut à peine plus tard, contre les invasions hongroises et sarrasines, que des châteaux forts furent construits dans la vallée des Ormonts. Eugène Corthésy pense qu'un de ces châteaux, confié à un châtelain, forma la base de la seigneurie de Saint-Triphon<sup>1</sup>. En examinant le site et les circonstances qui ont amené l'établissement de cette position fortifiée, Corthésy ne ménage pas son admiration pour les hommes décidés et audacieux qui ont choisi un tel emplacement. « Ils s'attaquèrent, dit-il, délibérément à cette nature sévère et rebelle. C'est que pour eux l'isolement du pays dissimulé dans un repli inhospitalier des Alpes signifiait la liberté. »

On voit, d'après ces indications, que la fondation du village de Saint-Triphon ne fut pas dictée par le souci d'assurer à ses habitants une possession commode. L'essentiel semble avoir été de confier aux hommes placés en cet endroit une tâche militaire, celle de garantir la sûreté des communications qui se servaient du col du mont Joux pour rattacher la Gaule et la Germanie à l'Italie.

Il s'agit pour nous d'un travail de rapprochements, parfois difficile, pour fixer l'époque et les circonstances qui ont pu

---

<sup>1</sup> EUGÈNE CORTHÉSY, *Etude historique sur la vallée des Ormonts*, Lausanne, 1903, p. 30-32.

amener à la fondation ou au rebaptisement du village en question. Les renseignements manquent de précision. Mais le problème est assez captivant pour justifier des efforts parfois infructueux. La gageure mérite d'être relevée. Car ce nom de Saint-Triphon a tout l'air d'avoir été adopté à bon escient, même avec ostentation. On dirait presque que les fondateurs du village aient dressé ce nom d'un saint, inconnu en Occident, avec l'assurance et la crânerie de ceux qui dressent un étendard.

Et, pourtant, quel silence des sources écrites pour ce qui concerne ce pays. On apprend à peine, en 1233, que les comtes de Savoie disposaient de la vallée des Ormonts et, avec elle, de la seigneurie de Saint-Triphon. On apprend, beaucoup plus tard, qu'une foire assez fameuse, celle de la Motte de Saint-Triphon, s'ouvrait annuellement à la Saint-Blaise, qui était en réalité la Saint-Triphon, le 3 février. En 1531, c'était au châtelain d'Ollon à ouvrir la foire par un banquet public, et l'importance déclinante de Saint-Triphon avait fini par faire alterner l'emplacement de la foire entre le siège de la seigneurie ancienne et celui d'Ollon jusqu'au moment où Ollon devint le chef-lieu et finit par supplanter Saint-Triphon.

Il y a de grands vides dans le passé reculé de ce village de Saint-Triphon. L'origine du château se perd, dit Mottaz, dans la nuit des temps. On essaiera maintenant, dans les pages qui suivent, d'apporter un peu de lumière sur des vicissitudes qui devraient contribuer à éclaircir plusieurs problèmes du passé de la Suisse romande.

## I. L'EMPLACEMENT

Les recherches sur place ne donnent que des renseignements incertains. Deux chapelles étaient dédiées, à peu de distance l'une de l'autre, à saint Tryphon. L'une d'elles se trouvait dans l'enceinte du château de Chillon, et on connaît la trace de ses contours. L'autre chapelle était auprès de la tour quadrangulaire de Saint-Triphon, peu perceptible elle aussi.

Dans son étude concernant le château de Chillon <sup>1</sup>, Albert Naef décrit les restes de la chapelle de Saint-Triphon. Il y avait là

---

<sup>1</sup> ALBERT NAEF, *Le château de Chillon*, Lausanne, 1929, p. 19.

en réalité deux sanctuaires. L'un, dans la crypte, était dédié à saint Tryphon ; tandis que l'autre sanctuaire, à l'étage supérieur, était dédié à saint Pantaléon, un saint oriental mieux connu en Orient sous le nom de Panteleimon. La crypte a été retrouvée et déblayée sous la première cour du château. Naef pense qu'elle a été construite vers la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, elle a été désaffectée. Elle se trouvait à l'emplacement du jardin du concierge, entre le château et le lac. La grosse tour au bord du lac a coupé par le milieu son abside semi-circulaire.

On est encore moins renseigné sur la chapelle de saint Tryphon dans le village qui porte son nom. Elle se trouvait, comme on l'a dit, dans la proximité de la tour quadrangulaire qui domine la région. On a même pensé, que l'abbé Wala avait été enfermé ici. L'abside de cette chapelle de Saint-Triphon montre elle aussi un tracé semi-circulaire. Tout fait croire que la tour primitive et la chapelle ont été construites au même temps, dans la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle.

L'aspect de la tour est intéressant. Elle est une véritable tour de guet, du même type que celles construites aux endroits les plus exposés de la côte tyrrhénienne au temps où il s'agissait d'annoncer l'approche des Sarrasins. C'est donc une véritable « Torre del Greco » quadrangulaire elle aussi. Tout fait croire qu'elle a été construite pour surveiller les accès du mont Joux du côté septentrional. Les convois et les voyageurs qui venaient de France ou de Germanie doivent avoir été soumis à une surveillance assez sévère. Chillon et Saint-Triphon se trouvaient sur une artère importante. Chillon surveillait la route d'Avenches vers le Valais. Saint-Triphon tenait sous son contrôle, plus au sud, la route du Grand-Saint-Bernard.

De nombreux convois caravaniers et des personnages considérables transitaient par ces parages. L'abbaye de Saint-Maurice se trouvait dans le voisinage. Il n'y eut point d'événement de portée sans que le passage d'hommes de marque n'y ait été enregistré. Les ouvrages de Theurillat<sup>1</sup> et de Blondel<sup>2</sup> nous

---

<sup>1</sup> JEAN-MARIE THEURILLAT, *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune des origines à la réforme canoniale (515-830)*, thèse de l'Ecole des Chartes, Paris, 1952.

<sup>2</sup> LOUIS BLONDEL, *Les anciennes basiliques de Saint-Maurice d'Agaune*, Paris, 1953. Dans son ouvrage sur la « Chapelle Notre-Dame sous-le-Bourg à Saint-

en donnent témoignage. Louis Blondel ne manque pas de remarquer que l'abbaye de Saint-Maurice vit passer et des armées et des dignitaires qui se rendaient en Italie.

Il ne s'agit pas ici de récapituler l'histoire régionale. Mais depuis que des frontières politiques ont été tracées entre les pays au Nord et ceux au Sud des Alpes, la préoccupation d'en posséder les accès et les passages devait devenir un des soucis stratégiques les plus pressants. Déjà en 574, deux armées aux ordres de Gontran se concentraient autour de Saint-Maurice et des Ormonts pour descendre dans la plaine du Pô.

La même préoccupation avait tenu en suspens Charles-Martel, lorsque, sollicité par le pape, il se mit à organiser le rempart des Alpes contre les Lombards et les Sarrasins. Ceux-ci, venus d'Espagne, s'étaient répandus en Provence. On sait ce qu'il en arriva. Lorsque Charles-Martel s'avisa de fortifier l'abbaye de Saint-Maurice et de la confier au duc Norbert, la population, irritée de cet abus, ouvrit larges les accès des Alpes et permit ainsi aux Sarrasins de pénétrer déjà alors jusqu'à Agaune.

Les successeurs de Charles-Martel montrèrent plus d'égards aux sentiments religieux de la population. Le nouvel abbé de Saint-Maurice, Villécaire, était un grand personnage, étroitement lié à l'abbé Fulrad, le Bismarck de la monarchie carolingienne. Le successeur de Villécaire fut Althée, un familier de l'entourage immédiat de Charlemagne. Il n'est pas exclu qu'il ait inspiré le fameux testament de son maître qui assignait à son fils Charles la vallée d'Aoste, à Louis celle de Suse, tandis que Pépin devait obtenir avec Coire les passages des Alpes orientales (806), « *ita ut Karolus et Hludovicus viam habere possint in Italiam ad auxilium faciendum fratri suo, si ita necessitas extiterit* »<sup>1</sup>.

---

Maurice d'Agaune, Blondel fait remarquer les rites orientaux des « acémètes », une congrégation de moines orientaux fondée par le moine Alexandre en 405 pour la « prière perpétuelle ». La même *laus perennis* fut adoptée aussi par les moines de Saint-Maurice.

<sup>1</sup> Sans entrer dans les détails, ici sans importance, il suffit de se reporter à Theurillat. Son ouvrage, paru dans *Vallesia*, puis édité séparément, explique aux pages 117-119 que le passage du mont Joux, à l'endroit où fut établi Saint-Triphon, était très fréquenté. Deux papes, Etienne II et Léon III, sont passés par là et ont séjourné plusieurs jours à l'abbaye de Saint-Maurice. Une aiguière donnée par Charlemagne est considérée comme une preuve du séjour du souverain à Saint-Maurice, à l'occasion de ses voyages d'Italie.

Charlemagne avait compté sur une coopération affectueuse entre ses fils, obéissants à son autorité paternelle. Mais Charles et Pépin moururent avant leur père, et la succession de l'Etat se vit concentrée dans les mains de Louis le Débonnaire. On sait ce qu'il en arriva. Louis se trouva bientôt aux prises avec ses trois fils. Les guerres avaient succédé aux guerres, et le traité de Verdun avait signé en 843 le démembrement du grand empire. On fit trois lots. Louis le Germanique prit ce qui devait devenir l'Allemagne, Charles le Chauve la France, tandis que le frère aîné, l'empereur Lothaire, se vit adjuger une bande « hétéroclite », allongée de la mer du Nord jusqu'au sud de Rome, qui contenait flatteusement les deux sièges impériaux, mais ne permettait aucune grande politique et ne constituait qu'une base très fragile pour la vague autorité impériale.

Lothaire s'en aperçut assez vite. Il décida, par conséquent, de doter dès son vivant ses trois fils Louis, Lothaire et Charles. Le lendemain du traité de Verdun, en 844, Louis se vit attribuer l'Italie, tandis que Lothaire le Jeune reçut les contrées du Nord, et Charles le Jura, les Alpes et la Provence.

Louis avait à peine vingt ans, lorsqu'il fut couronné empereur, le 2 décembre 850. Mais il se rendit vite compte des forces de rupture qui travaillaient, stimulées par ses oncles de France et de Germanie, à la ruine de sa famille. Et devant lui se dressait une menace formidable et continuelle : le danger d'une invasion sarrasine venant d'Afrique. Les Sarrasins avaient leurs appuis dans la péninsule. Pour en organiser la défense, Louis II avait fait adopter par une grande assemblée de notables son fameux Capitulaire « *de expeditione contra Saracenos facienda* ». Son armée était plutôt mélangée. Il y avait des Francs, des Italiens, des Bourguignons, des Provençaux, des réfugiés de l'Adriatique orientale qui s'adressaient à lui et lui offraient leur coopération. Des Slaves, libres ou captifs, ces derniers vendus dans les marchés d'Afrique par les Vénitiens, combattaient dans les rangs des Chrétiens et des Musulmans. Il ne faut pas oublier les Grecs, qui se cramponnaient fiévreusement à ce qui leur restait de leurs anciennes possessions.

Mais, malgré ses efforts, Louis II n'avait obtenu aucun succès décisif. En 847 et 852 il avait obtenu des succès partiels. Mais, depuis 866 à 871, il ne quittait plus le Midi, tandis que sa femme veillait sur les Alpes.

C'est qu'au Nord des Alpes, la situation politique ne cessait pas de demeurer inquiétante. Le frère cadet de Louis II, Lothaire II, était impliqué à cause de ses différends matrimoniaux dans une querelle avec le duc Hugbert de Transjurane, qui occupait en même temps la place d'abbé séculier de Saint-Maurice d'Agaune. Les passages des Alpes se trouvaient sous sa gestion, tandis que Louis II était strictement intéressé à ce que ces passages ne tombassent pas dans des mains ennemies. Ses frères n'avaient pas de descendance légitime, ce qui constituait un élément de grande incertitude. Louis II se montrait, à cause de cela, soucieux de s'assurer une frontière qui laissât dans ses mains une défense solide des défilés qui dominaient les communications avec l'Italie.

De longues négociations avaient traîné depuis la mort de Lothaire l'Aîné (28 Février 855). Elles avaient abouti, en 859, à un pacte de mutuelle assistance, selon lequel les territoires des diocèses de Genève, de Lausanne et de Sion étaient confiés à la gestion de Louis II. L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, située dans le diocèse de Sion, venait de se trouver sous la domination de Louis II.

C'est donc en 859 que Louis eut la possibilité de s'occuper de la défense des passages alpestres. Charlemagne avait voulu qu'ils fussent ouverts vers l'Italie pour apporter secours à son fils Pépin. Maintenant, le nouveau souverain d'Italie se sentait intéressé au contraire à barricader ces passages contre le danger d'une invasion venant du Nord.

C'est une telle situation qui devait dicter la constitution d'une organisation de barrage et la construction de la tour de guet de Saint-Triphon. Tour vedette, d'où la vue pouvait porter dans toutes les directions, elle devait surveiller surtout les abords menant vers le mont Joux. Toute cette organisation fait donc croire à la préoccupation d'une défense contre un ennemi venant du Nord.

Il est donc probable que dans la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle, dans un temps assez proche du pacte de l'an 859, Louis se soit décidé à ordonner la construction des ouvrages de fortification sur les passages des Alpes. Il était alors durement engagé en Italie méridionale contre les rebelles de Spoleto et de Camerino et surtout contre les ducs de Bénévent, alliés secrets des Sarrasins.



En 863, une guerre très lourde sévissait en basse Italie, tandis que le frère de Louis II, Charles de Provence, venait de mourir, et sa succession n'était pas dépourvue de contestations.

Ce fut le 4 février 865 qu'une assemblée de notables, convoquée à Pavie (*Ticinum*), se mit à discuter sur les moyens pour mobiliser une armée assez puissante pour la guerre contre les envahisseurs. La *constitutio promotionis exercitus*<sup>1</sup>, destinée à une expédition contre Bénévent, fut le résultat de ces négociations.

Après que le pape Adrien II eut sollicité et obtenu l'aide byzantine, Louis II put procéder au siège de Bari, qui fut prise d'assaut le 2 février 871. Louis semblait être au faite de sa puissance, lorsqu'il tomba dans la captivité des Bénéventains, qui lui avaient tendu un guet-apens. Il lui fallut du temps pour se racheter de cette captivité. Cependant ses oncles, Louis le Germanique et Charles le Chauve, profitaient de la mort de Lothaire II (869) pour prendre possession de ses terres. Ils se mirent d'accord à Meerssen (870) pour dépecer les biens de Lothaire II, « sans aucun souci ni d'équité ni d'intérêt général ». Et, de surplus, croyant à la fausse nouvelle que Louis II était mort en bataille et non fait prisonnier, ils s'étaient mis à l'œuvre pour prendre possession de ses terres. Mais Louis II avait encore eu un sursaut de puissance. Libéré de sa prison bénéventaine, il s'était fait couronner de nouveau par le pape Jean VIII (mai 872). Mais il devait bientôt reprendre les armes pour lutter jusqu'à sa mort (12 août 875).

Cependant, Charles le Chauve avait effectué sa mainmise sur Saint-Maurice d'Agave, qui avait été enlevé à l'évêque Aimoinius de Sion (857) et se trouvait sous la scandaleuse gestion d'Enobert, duc de Transjurane (857-869). En 869, l'abbaye était confiée à Boson, le fils du comte Buvin, qui avait réussi à se tailler en Provence et en Bourgogne un confortable petit royaume, pratiquement indépendant. Cela signifiait un dépouillement nouveau de Saint-Maurice d'Agave. Les terres du couvent furent employées pour couvrir les frais du service militaire des sujets de l'abbaye. La féodalité s'instituait dans la décomposition de la société carolingienne. Après Boson vinrent les Rodolphiens de Bourgogne et, après ceux-ci, les comtes de Savoie.

---

<sup>1</sup> Les deux constitutions de Louis II se trouvent dans les *Monum. Germ. histor.*, *Capitularia regum Francorum*, vol. II, nos 203 et 218, p. 65 et 84-86.

Tout changement politique signifie une occasion pour altérer la notion de propriété. Le cas de l'abbaye de Saint-Maurice ne pouvait pas être une exception. Ses tenanciers tendaient continuellement à réduire leurs corvées et leurs redevances. Les choses finissaient par la libération complète des bénéficiaires. Des documents assez espacés par ordre de temps en donnent foi <sup>1</sup>.

Au VI<sup>e</sup> siècle, au temps du roi Sigismond, l'abbaye comptait 500 moines. Au IX<sup>e</sup> siècle, il n'y en avait que quelques dizaines. Au VI<sup>e</sup> siècle, il y avait une grande variété de rapports entre les différentes qualités des propriétés (*villae*) et de leurs subordonnés. Au X<sup>e</sup> siècle, une grande uniformité commence à s'imposer. D'un côté se trouvent les hommes libres, de l'autre les serviteurs et, parmi ceux-ci, les domestiques et les serviteurs de la glèbe.

Un fait émergeait de cette situation : dès que l'abbaye avait donné ses terres en bénéfice, ses droits de propriété se diluaient irréparablement. Les tenanciers s'en faisaient propriétaires. Le Chablais (*caput lacus*), de Martigny à la Morge de Saint-Gingolph, avait fini par se dégager de toute obligation envers l'abbaye. Sur les pentes des Ormonts, les bergers avaient fini par obtenir une indépendance complète.

Les premières données datent du douzième siècle. Elles nous présentent un pays en pleine féodalité. La terre se donnait seulement à ceux qui s'engageaient au service des armes ou qui contribuaient indirectement par leurs redevances ou leurs corvées à l'accomplissement du service militaire. Toute la région était ainsi militarisée. Les défilés des Alpes étaient soumis à des barrages rigoureux. Saint-Triphon et Monthey sont des positions stratégiques de premier ordre <sup>2</sup>. Villy, une ancienne bergerie abbatiale, avait été nettement supprimée par Saint-Triphon. Plus tard, ce devait être Saint-Triphon à céder sa place à Aigle. Ce grand changement s'est donc effectué en 200 ans. Terre de pâturages, Les Ormonts étaient devenus terre de frontière, un barrage militaire entre deux mondes en conflit entre eux. Deux nouveaux villages de cinq cents habitants chacun formaient

---

<sup>1</sup> Pour les changements en Italie, L. M. HARTMANN, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, vol. III/II. ROMANO-SOLMI, *Le dominazioni barbariche in Italia dal 395 all 888*, p. 596, etc. N. MUEHLBACHER, *Regesten des Kaiserreiches von 751 bis 918*. G. LOKYS, *Araber und Karolinger bis zum Tode Ludwigs II*, Heidelberg, 1906.

<sup>2</sup> *M.D.R.*, vol. XXIX, documents aux pages 27, 31, 294, 296. CORTHÉSY, *Les Ormonts*, p. 17-22, 31 et 32-33.

des centres fortifiés. Le reste de la population, pas au-delà de 3000 habitants, était distribué entre plusieurs chalets à presque égale distance l'un de l'autre. Dans chacun de ces chalets était installée une communauté familiale d'un type semblable à celui des maisons-forteresses des pays de frontière des Balkans.

Même dans l'indication générique qui attribue à la deuxième moitié du IX<sup>e</sup> siècle la construction de la tour primitive et des deux chapelles de Saint-Tryphon, on peut donc avec assez de vraisemblance déterminer par les données historiques l'époque de leur fondation. Lorsque les abbés de Saint-Maurice tenaient toute la région sous leur contrôle, il dépendait d'eux d'établir l'étendue et l'allocation des terres qu'ils assignaient aux paysans pour en retirer des revenus ou des services personnels. Ces terres étaient déterminées par les besoins d'une famille. Le tracé de leurs limites s'appelait « septua » ou « clausum ». Dans Les Ormonts, les hommes de l'abbaye faisaient l'alpage pendant l'été avec leurs troupeaux. Mais cela vint un jour à cesser, et Corthésy renonce à se prononcer sur une date précise. Or, quand nous nous rendons compte qu'à un moment déterminé des raisons strictement militaires imposèrent un changement soudain, il devient déjà plus facile de nous expliquer le partage de la région en secteurs de défense, dont celui dressé vers le nord fut plus tard le vidonnat d'Aigle, tandis que celui orienté vers le sud fut le vidonnat d'Ollon. On mentionne en ce temps aussi la Grande Case, une grande bâtisse qui renfermait plusieurs familles sous le même foyer. Par cette Grande Case, la vallée des Ormonts était partagée en deux sections. Ici aussi, des nécessités stratégiques semblent avoir été déterminantes <sup>1</sup>.

Un terme technique semble donner une indication, les « clusae » ou « Klausen » (en Tyrol). Ce terme devrait se rattacher aux « kleisourai » byzantines. On en parle pendant le Bas-Empire romain pour l'Arménie et l'Ibérie caucasienne. Dioclétien s'en est occupé, puis Justinien d'après le témoignage de Procope. Mais juste au début du IX<sup>e</sup> siècle ce fut Nicéphore I<sup>er</sup> à établir ces barrages contre les Bulgares près de Develtos non loin d'Andrinople, de Philippopoli, de Serdika (Sofia) <sup>2</sup>. Plus tard,

---

<sup>1</sup> CORTHÉSY, *Les Ormonts*, p. 107 et suiv.

<sup>2</sup> THÉOPHANE, *Chronographie* (édition Boor), p. 482.

vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle, l'empereur Théophile fit organiser des « kleisourai » en Asie-Mineure à Chersienos, Kappadokeia, Seleukeia<sup>1</sup>. Ces fortifications de barrage, connues déjà sous Dioclétien, étaient établies autour de noyaux fortifiés, et ceux-ci étaient entourés de blindes, c'est-à-dire de cases spécialement aménagées pour faire front à une attaque de surprise. On ne peut pas se soustraire à l'impression que les chalets équidistants des Ormons et les cases fortifiées des barrages anatoliques représentent tout à fait la même organisation défensive.

Ostrogorskij et Bury (dans l'*Histoire du Moyen Age* de Cambridge) pensent que le règne de Théophile (829-843) signifie une époque où la construction de barrages contre la pénétration arabe en Anatolie était particulièrement prise en considération. Les *Actes des quarante-deux martyrs d'Amorion* mentionnent la construction de barrages semblables en relation aux événements de l'an 838.<sup>2</sup> On sait que Louis II a commencé son règne en 844, six ans après. Pour se défendre contre les Sarrasins qui menaçaient alors l'Italie, il a dû entretenir une collaboration serrée avec les Byzantins. La bataille navale d'Ostia (mai 849), victoire des quatre communes maritimes du duché de Naples, fut certainement le fruit des traditions que Byzance y avait entretenues. Louis II a longuement séjourné en Italie méridionale où le grec était la langue courante. Il n'est pas exclu que sa femme, Langobarde du Midi, ait aussi compris cette langue. Moins probable est une telle connaissance chez le pape Léon IV, Langobard lui aussi. Un examen de la *constitutio promotionis exercitus*, où la collaboration des propriétaires terriens était prévue, permet de croire que ce système de recrutement ressemblait en partie à celui en usage à Byzance. Il n'est donc pas improbable que l'organisation de la frontière au nord du mont Joux se soit inspirée des principes de la stratégie byzantine.

Cette supposition acquiert plus de force quand on se rend compte qu'en toute probabilité les hommes de Saint-Triphon étaient des Grecs ou au moins des militaires aguerris au service

---

<sup>1</sup> GEORG OSTROGORSKIJ, *Geschichte des byzantinischen Staates*, München, p. 144.

<sup>2</sup> CHARLES DIEHL, *La légende de l'empereur Théophile*, publication du Séminaire Kondakov, année IV, 1931. Les *Actes des 42 martyrs d'Amorion* ont été publiés aussi par VASILIEVSKIJ et NIKITIN dans les *Zapiski Imperatorskago Instituta Akademii Nauk* de Saint-Pétersbourg, année VIII, série VII/2, p. 65 et suiv.

de Byzance pour le service des frontières. Si Louis II a considéré nécessaire d'établir ces hommes sur les approches des Ormonts, il est bien probable qu'il a agi sous l'inspiration des règlements stratégiques des Tactiques de l'époque. Pour nous rendre compte exact de ces circonstances, il sera donc nécessaire d'établir d'où le culte de saint Tryphon prenait son origine, qui étaient les hommes qui se présentent à nous comme attachés à ce culte et aux attributions de ce culte, comment ces hommes ont pu entrer en contact avec Louis II, quelle part ils ont probablement pris aux vicissitudes militaires de la guerre contre les Sarrasins et dans quelles circonstances ils ont probablement reçu la destination de défendre les Ormonts contre un envahisseur procédant du Nord. C'est seulement sur la base de ces recherches qu'une conclusion pourra être formulée quant aux origines du village de Saint-Tryphon dans la Suisse romande.

## 2. LES ORIGINES DU CULTE DE SAINT TRYPHON

Saint Tryphon est l'objet d'un culte dont l'origine doit être cherchée dans le proche Orient. Le récit de sa vie nous est transmis dans des rédactions disparates. Le *Ménologe* de l'empereur Basile I<sup>er</sup> et les panégyriques des empereurs Léon le Sage (886-911) et Théodore Laskaris (1254-1258) ont exalté sa sainteté. Les Bollandistes semblent plus circonspects. Ils mettent l'accent sur le fait que ce sont surtout les Grecs qui honorent ce saint (*est enim Tryphon martyr apud Graecos celebratissimus*)<sup>1</sup>. D'après le *Ménologe*, la fête de saint Tryphon se célébrait le 1<sup>er</sup> février, d'après l'Eglise romaine le 11 novembre.

Un manuscrit grec, concernant la vie et les souffrances de saint Tryphon, se trouve à Paris à la Bibliothèque nationale (manuscrit n° 1452). Un autre manuscrit ancien se trouve dans les archives de la basilique de Saint-Pierre à Rome, cote H 58. Un manuscrit arménien, cité dans les *Acta sanctorum*<sup>2</sup> a fait rêver John Ruskin. Il voit dans la légende de saint Tryphon

---

<sup>1</sup> *Acta Sanctorum Novembris tomi secundi, pars prior*, p. 300 et *pars posterior*, p. 349 (édition de Bruxelles, 1931).

<sup>2</sup> *Ibidem*.

une reproduction du mythe d'Adonis<sup>1</sup>. Théodoric Ruinart associe deux saints, Tryphon et Respicius, que l'Eglise romaine célébrait en novembre, mais il observe en même temps qu'il est plus approprié de célébrer saint Tryphon en février, puisqu'il a subi le martyre en ce mois, et qu'il est mentionné dans le *Ménologue* pour le mois de février<sup>2</sup>.

Entre tous ces documents, la biographie compilée par Syméon Métaphraste<sup>3</sup> mérite attention spéciale. La personnalité du saint y est exprimée avec une pénétration convaincante. Tryphon était, d'après ce texte, un simple gardien de troupeaux sur les montagnes de Bithynie. Jeune homme éveillé, il avait appris à connaître les qualités médicinales de certaines herbes. Cela lui avait permis d'opérer des guérisons qui semblaient miraculeuses. Le cercle de ses clients allait s'élargissant jusqu'à la cour impériale, et là il réussit à guérir la fille de l'empereur Gallien. Depuis ce temps là, il avait accès dans plusieurs familles considérables. Sur ces entrefaites, un décret impérial du successeur de Gallien, Dèce, ordonna l'accomplissement du rite d'encensement devant les statues des divinités officielles. Tryphon aurait pu se soustraire à la persécution, en se retirant dans ses montagnes. Mais il ne voulut pas s'exposer au reproche de lâcheté. Il affronta le péril et parvint ainsi au martyre. Le récit de Métaphraste est très vivant, on dirait presque la reproduction intégrale de l'interrogatoire devant le gouverneur de la province. Enfin, après plusieurs épreuves, soutenues vaillamment, Tryphon eut la tête coupée. Herboriste guérisseur pendant sa vie, il fut regardé comme un guérisseur miraculeux après sa mort, et ses reliques étaient considérées capables de procurer des guérisons.

Au temps des persécutions, ces chrétiens résolus qui affrontaient le martyre n'ont pas manqué. La personnalité de ce jeune pasteur à l'esprit éveillé, dont le martyre ne fut pas considéré

---

<sup>1</sup> JOHN RUSKIN, *Stones of Venice*, chapt. X (The shrine of the Slaves), p. 171, et chapt. XI (The place of Dragons), p. 213 : the picture of St. Tryphonius, telling how the prayer of a little child shall conquer the basilisk of earthly pride.

<sup>2</sup> RUINART, *Acta Martyrum : hos martyres (Tryphonem et Respicium) Decii temporis agonem consumasse constat. Si vero mense Novembri, quo eorum festivitatem recolit Ecclesia Romana... revocare oportet, si Graecos sequamur. Nam isti martyres in Graecia passi sunt.*

<sup>3</sup> Le *Ménologue* de l'empereur Basile I<sup>er</sup> est reproduit chez MIGNE, *Patrologie grecque*, vol. 114, p. 289. Ici, le 1<sup>er</sup> février est indiqué comme fête de la saint-Tryphon. La biographie de Syméon Métaphraste est aussi chez MIGNE, *Patr. Graeca*, vol. 116.

comme une épreuve, mais comme une lutte vigoureuse pour la béatitude sempiternelle (*athlesis*), ne pouvait pas manquer d'impressionner profondément surtout les cercles militaires. Cela nous explique que Tryphon est devenu avec le temps un saint estimé surtout par les soldats, on dirait presque un succédané de Mithra. Il se peut aussi très bien que les épreuves subies par lui correspondent dans une certaine mesure aux épreuves très pénibles auxquelles étaient soumis les adeptes de Mithra.

En l'honneur de saint Tryphon, une église avait été construite à Constantinople sur la place dite de la Cigogne (*agyià toù pelargoù*). Elle se trouvait sur une place élevée d'où l'on jouissait d'une vue très belle sur la côte opposée de l'Asie mineure. Procope<sup>1</sup> nous dit que cette église n'était pas grande, mais construite avec beaucoup de soin. Ses lignes étaient simples, mais harmonieuses. Procope ne nous dit pas si le corps du saint était renfermé dans l'église qui lui était consacrée, mais la chose est probable, quand on se rend compte avec quelle ferveur Constantinople collectionnait les reliques de ses saints.

Quatre cents ans après Procope, Constantin Porphyrogénète certifie, dans son *De administrando imperio* (chap. 29), que le corps de saint Tryphon se trouvait dans la place fortifiée de Kotor (*Ekatéra*), dans une église au tracé semi-circulaire (*eilematikos*). Ses reliques avaient un pouvoir miraculeux.

Richesse réelle ou imaginaire, le corps de saint Tryphon n'a pu être enlevé de Constantinople et transporté, au moins en partie — car une autre partie semble avoir été transportée, après la conversion des Russes au christianisme, à Kiev — sans une expresse autorisation de la part des autorités politiques et religieuses. Le passage devait se faire à travers le barrage douanier de Sextos et Abydos, les Dardanelles, et le contrôle y était plutôt sévère.

Dans une telle situation, il faut bien se demander quelles raisons avaient amené ces autorités à se dessaisir de ces reliques. Il ne peut pas subsister de doute que cette concession était

---

<sup>1</sup> PROCOPE de Césarée, *Peri ktismàton* I, 9 : « Quand nous procédons du monastère de la Pénitence vers la mer Noire, nous tombons sur une église consacrée au Saint Pantéléimon. Elle se trouve sur un promontoire et fut splendidement réédifiée sous Justinien Auguste. Plus loin, sur le rivage de Hiéron, une église est consacrée à l'archange. Plus loin encore, sur la place de la Cigogne, se trouve l'église de St-Tryphon, pour laquelle on a employé beaucoup de soins et de temps, de manière qu'elle est parée au-delà de toute description. »

accompagnée d'une contre-partie au moins équivalente. Or, habituellement, cette contre-partie consistait dans l'acceptation d'obligations de nature militaire.

Nous possédons deux documents sur l'arrivée du corps ou d'une partie du corps de saint Tryphon à Kotor. Ces deux documents sont déplorablement mutilés.

Le premier nous est transmis en dialecte vénitien sous le titre « *Lezenda de missier san Tryphon martire, gonfalon et protector della cittade de Catharo (Kotor)* ». Il fut rédigé en 1450.

L'autre document est écrit en latin. Il porte le titre *Instrumentum corporis nostri gloriosi gonfalonis martyris sancti Tryphonis*. Il se proclame authentique, puisqu'il soutient avoir été transcrit verbalement de l'original, probablement grec (*hoc instrumentum fuit extractum ex originali scripto litteris antiquis de verbo ad verbum nihil addendo vel minuendo*). La « transcription » a été effectuée sous la surveillance personnelle de l'évêque de Kotor, Luc Bisanti, qui a participé au concile de Trente.

Ces deux « transcriptions » ont cela de commun qu'elles évitent de mentionner les rapports entre Constantinople et la cité fortifiée de Kotor. Ni les autorités ecclésiastiques ni les autorités administratives de Constantinople n'ont eu rien à faire avec le transport du corps de saint Tryphon qui aurait été transporté, comme si une église de Saint-Tryphon n'existait pas à Constantinople, directement de Campsade à Kotor.

La « légende » laisse pourtant échapper un détail qui pourrait avoir son importance. Il s'agit d'un privilège accordé par l'empereur Basile II vers l'an 1017. Ce document semble avoir été un spécimen particulièrement remarquable de charte byzantine. Il se peut très bien que la destruction de ce document soit due aux autorités vénitiennes, jalouses des anciens titres de noblesse de la ville maritime jadis sa rivale. En tous cas, ce privilège de Basile II semble avoir été rédigé d'une manière particulièrement soignée, pourvu d'une bulle d'or et de la signature autographe de l'empereur en personne. L'auteur de la « lezenda » semble avoir eu devant les yeux ce document si intéressant <sup>1</sup>. Accessible en 1451, le privilège de Basile II n'existe plus en 1521.

---

<sup>1</sup> KEDRENOS, II, 476 : en 1017, Basile II passa de Kotor, à Ochrid, à Durazzo et Athènes, où une fonction de grâces fut célébrée au Parthénon (église de la Vierge Marie).



La translation du corps de saint Tryphon semble étroitement liée à la personne d'Andreacius Saracenis, un Syrien converti qui disposait d'une grande fortune, puisqu'il a pris part à la construction de l'église de Sainte-Marie sur le fleuve (*in flumine*) et aussi à celle de l'église de Saint-Tryphon. Le nom Saracenis, Sarrasin, indique son origine. Sa femme Marie semble avoir été une bourgeoise de Kotor. Il a eu d'elle trois enfants, un fils, Pierre, et deux filles, Marie et Théodora. Selon l'*Instrumentum*, l'église de Saint-Tryphon fut construite par Andreacius et sa femme Marie et transmise à leurs enfants<sup>1</sup>.

L'historicité d'Andreacius ne peut pas être mise en doute. On a découvert, en 1840, entre l'église de Saint-Tryphon et l'évêché, une dalle avec l'inscription : *Ego Andreacius cum consorte mea Maria edificavimus arcam istam et requievimus... Rogate DN pro nos peccatores*<sup>2</sup>.

Une autre inscription en l'honneur d'Andreacius se trouve sur l'architrave d'une porte de la sacristie de l'église de Saint-Tryphon : *Andreaci ad honorem — sociorumque maiorem*. Cela signifie évidemment que l'église de Saint-Tryphon ne fut pas construite seulement par Andreacius, mais qu'il était le plus généreux entre plusieurs associés. La *lezenda* dit que de la part d'Andreacius 200 *solidi* d'or auraient été versés pour l'urne contenant les ossements du saint et 100 *solidi* pour une couronne de gemmes déposée sur l'urne<sup>3</sup>.

Ces deux documents, la *lezenda* et l'*instrumentum*, sont unanimes sous un rapport. Ils déclarent tous les deux que le corps du saint a été débarqué sur la rive de Kotor le 13 janvier 809. Voyons si cette indication peut être acceptée.

En 811 et en 813, deux autres translations semblables ont été effectuées, celle du corps de sainte Anastasie de Constantinople à Zadar (Zara)<sup>4</sup> et celle du corps de saint Zacharie de Constantinople à Venise<sup>5</sup>. Cette dernière translation fut effectuée sur l'ordre de l'empereur Léon V. Ces deux translations avaient le même but. Il s'agissait d'établir la soumission de Zadar (Zara) et de Venise

---

<sup>1</sup> GIUS. GELCICH, *Memorie storiche delle Bocche di Cattaro*, p. 43.

<sup>2</sup> *Ibidem*, note 3.

<sup>3</sup> FARLATI-COLETI, *Illyricum sacrum*, VI, p. 425.

<sup>4</sup> FARLATI-COLETI, V, p. 34-35. L'*annus incarnationis* DCCCIV de la translation (chronologie alexandrine usitée par Théophane) est 811.

<sup>5</sup> BARONIUS, *Epitome*, pars altera III, p. 186.

à la juridiction ecclésiastique du patriarche de Grado, Fortunatus, qui était un dignitaire de l'Église orientale.

Pour établir la signification de la translation du corps de saint Tryphon à Kotor, il faut bien donner un aperçu de la situation générale. Kotor occupait une situation stratégique de grande importance. Il contrôlait le passage de la mer Adriatique à la mer Ionienne et les artères de communication vers l'intérieur de la péninsule balkanique. C'est juste ici que devait se décider le grand duel entre Charlemagne et Byzance, duel qui avait commencé avec la fameuse donation de Pépin le Bref au pape Etienne II (751), et qui devait se terminer temporairement par la paix d'Aix-la-Chapelle (février 812).

Les villes dalmates faisaient partie du thème de Dalmatie, organisé probablement par Constantin IV ou Justinien II. Mais, pendant la controverse des images, il y eut sans doute en Dalmatie un grand flottement en faveur de la thèse romaine. Les consciences avaient été ultérieurement ébranlées avec le couronnement de Charlemagne. La chute d'Irène en 802 avait amené le patriarche de Grado à se déclarer pour Charlemagne. Venise avait renversé l'ancien parti byzantin, et le nouveau doge Obélief avait sommé les villes dalmates de se soumettre à Charlemagne. Vers la fin de l'an 806, une députation était partie pour Thionville, où elle fut présentée par le doge Obélief à Charlemagne et lui fit acte de soumission.

Le nouvel empereur byzantin Nicéphore se trouvait alors aux prises avec les Arabes de Haaroun-al-Rachid et avec les Slaves du Péloponnèse. Charlemagne n'avait pas de flotte, et c'est à travers la Dalmatie qu'il espérait prêter main forte aux Slaves du Péloponnèse. Mais Nicéphore réussit à conclure la paix avec les Arabes et à soumettre les Slaves du Paloponnèse. Sa flotte se présenta devant Venise et réduisit à l'obéissance les villes dalmates <sup>1</sup>.

Venise et les villes dalmates n'avaient pas pu (ou voulu) se défendre, parce qu'elles ne disposaient pas d'une organisation maritime locale. Trois ans plus tard, la situation était complètement différente. Les Francs essayèrent encore une fois de

---

<sup>1</sup> EGINHARD (*Monum. Germ. hist.* Pertz I, p. 194) : *Niceta patricius cum classe Constantinopolitana...*

prendre Venise et de menacer les villes dalmates. Mais cette fois-ci, la riposte byzantine vint beaucoup plus vite. C'est que cette fois elle venait de beaucoup plus près, de Céphalonie dans les Iles Ioniennes. Et elle accourait au secours des forces navales dalmates<sup>1</sup>. Cela signifie que, pendant le délai de temps entre 806 et 809, les villes dalmates s'étaient pourvues d'unités qui pouvaient servir en cas de guerre.

On voit donc que non seulement à Kotor, mais probablement dans les autres villes dalmates, une organisation maritime de défense fut mise sur pied. Seulement que pour Kotor la mesure semble avoir eu un aspect particulièrement sévère. Cela se reflète sur l'accueil réservé aux reliques de saint Tryphon. A l'arrivée de ces reliques, l'évêque de Kotor n'était pas présent. C'est que la confrérie de Saint-Tryphon devait de toute évidence être exceptée de la juridiction épiscopale. C'était donc une organisation strictement militaire en dehors de l'administration communale. Kotor devenait pour ainsi dire port de guerre de la marine byzantine, de l'escadre qui avait comme point de départ Céphalonie.

Pour nous rendre compte de l'importance de cette institution nouvelle, il nous faut examiner dans leur ensemble les réformes de Nicéphore, qui tendaient à une préparation plus intensive des défenses contre une éventuelle incursion ennemie.

A l'entrée de l'Adriatique, le thème de Céphalonie fut organisé en 808. Il devait barrer l'Adriatique à un ennemi venant du Sud. Un autre thème, province à organisation militaire, fut organisé autour de Salonique probablement à la même occasion, quoique les sources en parlent à peine en 836. Un autre thème, celui de Dyrrhachion (Durazzo) est mentionné en 847-856, mais Ostrogorskij pense qu'il a été organisé sous l'empereur Nicéphore<sup>2</sup>.

Pour la couverture des frais d'armement, un impôt fut perçu dans les pays exposés à l'incursion ennemie, qui avaient dû être soumis à la militarisation. C'était le *kapnikon*, l'impôt sur les foyers, qui se recueillait pour la couverture des besoins de la défense régionale. C'est sous Nicéphore que cet impôt est mentionné la première fois. Dans les Bouches de Kotor, l'impôt

---

<sup>1</sup> EGINHARD, I, 197 : *Paulus cum orientali classe ad auxilium Dalmatis*.

<sup>2</sup> OSTROGORSKIJ, *Geschichte des byzant. Reiches*, 144.

des foyers était perçu encore sous le *provveditore* vénitien Tryphon Gradenigo à Kotor <sup>1</sup>.

Théophane <sup>2</sup> reproche à l'empereur Nicéphore, entre autres, deux gros griefs. Premièrement, il a contraint des armateurs à s'endetter envers l'Etat et à prendre sur soi la construction de navires de dimensions telles qu'ils pussent dans l'éventualité d'une guerre servir comme unités navales.

Le deuxième grief imputé à l'empereur Nicéphore consiste dans la séquestration de terres qui devaient être destinées à servir comme fiefs militaires pour la marine. Ces fiefs sont expressément mentionnés en Asie mineure et dans le Liban <sup>3</sup>.

Quoique nulle mention directe ne soit faite dans les sources qui permette d'inférer l'existence de telles dispositions pour les Bouches de Kotor, il est bien probable que, avec la militarisation des provinces contiguës, les Bouches de Kotor aient été comprises dans ce système de défense. On verra, du reste, plus tard, que l'organisation des fiefs militaires dans la seigneurie de Saint-Triphon en Suisse porte en elle des traits caractéristiques de l'organisation des fiefs pour la marine militaire byzantine.

Une circonstance spéciale donne à cette organisation militaire un aspect différent de celui d'autres organisations semblables : le gouvernement impérial byzantin tenait à ce que des rapports trop étroits ne s'établissent pas entre les ressortissants de ces formations militaires et les populations slaves établies déjà depuis plusieurs siècles dans l'arrière-pays. Par cette mesure devait être interrompue l'adaptation mutuelle entre les habitants des villes maritimes et ceux du voisinage rural, adaptation qui dans les parages de Salone avait fait déjà des progrès considérables <sup>4</sup>. Un antagonisme national fut ainsi encouragé dont les répercussions devaient se rendre sensibles dans tout le versant oriental de l'Adriatique.

---

<sup>1</sup> *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, vol. VI (Commissiones et relationes Venetae II), p. 85, relation du 6 novembre 1533 : « La camera phiscal (*sic*) traze al anno delli datii et fogolari 1500 ducati uno anno per l'altro. »

<sup>2</sup> THÉOPHANE, *Chronographie*, édition de Boor, p. 486, compte dix péchés de Nicéphore.

<sup>3</sup> Voir, à ce sujet, OSTROGORSKIJ, *op. cit.*, p. 133, note 4.

<sup>4</sup> THOMAS ARCHIDIACONUS, *Historia Salonitana*, capt. 7 (se trouve aussi dans l'appendice de l'ouvrage de LUCIUS, *De regno Chroaetiae et Dalmatiae*).

Pour la ville de Kotor, ce nouvel état de choses signifiait une très sensible modification de son genre de vie. La ville avait été organisée probablement vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle, et des pactes avaient été signés avec les chefs des tribus environnantes. Ces accords avaient encouragé une série de relations caravanières qui avaient contribué sans doute à un certain degré de prospérité. Toute une classe de la population vivait de ces relations caravanières. Elle était groupée autour de son prieur, de son évêque, de son ancienne cathédrale, consacrée à saint Georges. Maintenant avec l'arrivée du groupe serré de la garde d'honneur de saint Tryphon, il est compréhensible que la partie plus influente de la population de Kotor en ait ressenti de l'inquiétude. Toute l'orientation économique de la ville allait prendre une direction nouvelle. La ville, qui avait vécu pendant plusieurs générations une vie paisible et retirée, se voyait maintenant mêlée à la lutte pour la suprématie de la Méditerranée, dont elle s'était tenue lointaine.

Les années qui suivirent ne manquèrent pas de lui faire sentir ce changement. Il est mis plus en évidence dans les vicissitudes qui doivent avoir affecté en ce même temps la communauté de Pastrovic, immédiatement près de Budva, sur la côte ouverte. Cette communauté reçut en 1553 la visite d'un syndic vénitien, Giambattista Giustiniani. Il y trouvait des hommes d'un naturel difficile et irritable qui ne manquèrent pas cette occasion pour mentionner les anciens privilèges de leur communauté depuis le temps de l'empereur Dioclétien. Ils s'arrêtèrent surtout sur les privilèges qui leur avaient été concédés par les empereurs Constantin et Justinien, par Constantin et Charles de Hongrie, par Nicéphore et par Frédéric Barberousse. Or, les empereurs Constantin IV et Justinien II ont régné vers 680, à l'époque de la constitution du thème de Dalmatie. Quant à Constantin et Charles de Hongrie, il est connu que la chancellerie papale intitulait depuis 802 à 809 ses documents d'après Constantin, le fils d'Irène et de Léon IV, et Charles roi des Francs. Et, pour ce qui concerne Nicéphore, il ne doit pas y avoir de doute, il s'agit ici du premier de ce nom, qui régna de 802 à 811. Les hommes de Pastrovic étaient des illettrés. Ils livraient leurs récits tels qu'ils leur avaient été transmis de génération en génération. Comment se soustraire à l'impression qu'il s'agit ici

d'un cas exceptionnel de reproduction de faits historiques à 750 ans de distance ?<sup>1</sup>

Mais, si l'empereur Nicéphore a cru nécessaire de prendre ses dispositions quant à la communauté rurale de Pastrovic, à plus forte raison a-t-il dû les prendre pour ce qui regardait la ville immédiate de Kotor. On peut par conséquent considérer comme probable que la légende de la translation du corps de saint Tryphon ne nous livre pas dans son intégrité le secret de cette curieuse évolution.

En tout cas, les années qui suivirent furent pour Kotor et probablement pour les hommes de Saint-Tryphon des années de dures luttes. La suprématie maritime de Byzance s'était révélée de peu de durée. Déjà au lendemain de la paix d'Aix-la-Chapelle (février 812), la mer Adriatique était un théâtre de guerre.

Un facteur nouveau avait puissamment contribué à ce bouleversement : les expéditions vénitiennes contre la Dalmatie dans le but d'en enlever le cheptel humain. Ce commerce, la traite humaine, avait atteint pendant les premières trente années du IX<sup>e</sup> siècle des proportions sinistres, et Jean le Diacre confesse sans retenue que ces opérations se faisaient avec le but de diminuer la population de la Dalmatie<sup>2</sup>. Ce n'étaient pas uniquement des enlèvements effectués par la violence. Souvent, des famines obligeaient les populations à soulager ainsi leur disette. D'autres fois, la mise en liberté d'un serviteur incapable signifiait sa consigne aux trafiquants.

Mais les jeunes gens qu'on déposait sur les marchés d'Afrique étaient des marins, rompus aux besognes les plus lourdes, accoutumés à supporter les épreuves les plus dures. S'ils montraient des aptitudes, on les envoyait dans des écoles, et bientôt ils réapparaissaient sur les côtes de l'Adriatique à la tête de flottes bien aménagées et animés d'une haine farouche contre cette Venise qui avait profité de leur infortune. Ils se sentaient aussi une douloureuse nostalgie, le désir frénétique de rétablir

---

<sup>1</sup> *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, vol. VI, Commissiones et relationes Venetae II, p. 232-233 : « Costantino e Giustinian, poi Costantin soprano Carlo re d'Ungheria, da Niciforo imperatore di Costantinopoli, da Federico Barbarossa imperatore di Roma » (vraisemblablement après son couronnement)...

<sup>2</sup> JOHANNES DIACONUS, *Chronicon Venetum* (Monticolo) : « Praedicti duces navalem exercitum ad Dalmatiam depopulandam destinaverunt. »

les contacts avec leurs parents et leurs hameaux. C'était à eux de renverser l'hégémonie maritime que les Byzantins avaient si difficilement reconquise.

Des engagements très sérieux avaient eu lieu non loin de Kotor. Les escadres de l'Adriatique et de la mer Ionienne s'étaient battues du côté de l'empereur Michel contre Thomas le Slavon, soutenu par les Arabes. En 813, les navires de Dalmatie s'engagèrent en pleine mer Tyrrhénienne pour défendre contre les Arabes d'Afrique la Corse et la Sardaigne. Ils accoururent aussi, c'est Amari<sup>1</sup> qui nous le dit sur la base de sources arabes, pour défendre la Sicile, ce pivot de la défense byzantine de la Méditerranée. Ils avaient gagné trois batailles acharnées, la dernière devant Lampédouse. Les pertes avaient été fortes des deux côtés, et tous furent d'accord pour une trêve. Mais, cette trêve entre le duc de Sicile et l'émir d'Ifriqya (Tunis) signifiait déjà un commencement de capitulation, et les affaires avec les Sarrasins enrichissaient passablement plusieurs municipalités tyrrhéniennes. Enfin, les Sarrasins commencèrent à débarquer en Sicile, et ce fut la débandade.

Le conflit des images avait repris sous Michel II et sous Théophile son allure brutale. En Dalmatie et en Istrie, on était attaché aux images d'une ancienne dévotion. On reprit la route de Rome. En 827, des négociants vénitiens avaient apporté d'Alexandrie le corps de saint Marc. Presque en même temps, un mouvement soudain s'empara des villes d'Istrie et de Dalmatie. Le patriarche Fortunatus s'était échappé de sa résidence de Grado, probablement parce que compromis dans la révolte des Slaves contre la monarchie des Francs. Il devait se rendre à Constantinople, puis, pour y finir ses jours, en France, à Marmoutier. La controverse des images, rouverte entre Constantinople et Rome, devint maintenant un prétexte. L'affaiblissement de la puissance maritime de Byzance, rendu évident par l'accueil réservé au patriarche de Grado, fut la cause réelle de la réunion ecclésiastique, le synode de Mantoue qui eut lieu juste en cette année 827.

---

<sup>1</sup> AMARI, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, Firenze, 1854, p. 228. Amari se sert de sources arabes qui sont parfois peu accessibles. Son récit présente parfois des lacunes.

Les invectives contre l'hérésie grecque n'y manquèrent pas. Dans l'absence de leur patriarche, les villes d'Istrie demandèrent d'être soumises à la juridiction du patriarche latin d'Aquilée. Politiquement soumises aux Francs et religieusement à Constantinople par le traité d'Aix-la-Chapelle, elles se déclarèrent désireuses d'être libérées *a Graecorum nefandissimo vinculo* <sup>1</sup>.

Il est probable que les villes de l'Italie byzantine aient, au moins en partie, associé leurs voix à celles des Istriens. Mais, quant aux villes de Dalmatie, y compris Kotor, cette probabilité doit être écartée. Le procès fait à Zadar (Zara) aux Particiacs à cause du transport des ossements de saint Marc d'Alexandrie doit servir à l'exclure.

Mais, sans hâter les conclusions, ce précédent doit avoir fait impression. Le continuateur de la *Chronographie* de Théophane nous dit, sans préciser la date, qu'en ce temps-là les villes de Dalmatie se rendirent indépendantes <sup>2</sup>. Cette défection politique signifiait probablement aussi une évolution religieuse. En Italie, on vit les prélats et religieux grecs errer d'une ville à l'autre, jusqu'à frapper aux seuils des monastères de la haute Lombardie ou des pays derrière la chaîne alpestre <sup>3</sup>.

Il faut se demander maintenant quelle est devenue dans ces circonstances la situation des hommes de Saint-Tryphon à Kotor. Il y avait dès le commencement un antagonisme sourd, difficilement réprimé, entre les anciens citoyens de la ville et ces nouveaux venus, qui s'étaient taillé des possessions. Un antagonisme tout à fait semblable entre l'ancienne bourgeoisie et la confrérie des marins existait aussi, plus tard, à Bari <sup>4</sup>. Il ne doit pas avoir manqué à Kotor de citoyens qui trouvaient que la présence des hommes de Saint-Tryphon dans la ville constituait pour celle-ci un danger permanent de la part des Sarrasins qui dominaient la mer.

---

<sup>1</sup> MANSI, XIV, 494-502.

<sup>2</sup> THÉOPHANE (continuation), édition de Boor, p. 289 (ils devinrent « idiorhythmoi »).

<sup>3</sup> L. M. HARTMANN, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, Band III, Teil II.

N. MÜHLBACHER, *Regesten des Kaiserreiches von 751 bis 918*.

DANIEL ROPS, *L'église des temps barbares*, Paris, 1956, p. 449.

<sup>4</sup> Sur le contraste entre les anciens bourgeois grécisants de Bari et la confrérie des marins sous la protection de Saint-Nicolas : GIUSEPPE PRAGA, *La traslazione di san Niccolò e i primordi delle guerre normanne* (Archivio storico della Dalmazia, vol. IV).



Un fait qui certainement dut impressionner les citoyens de Kotor fut la prise de Bari par les Sarrasins (841). Bari n'était auparavant qu'un bourg insignifiant. Sous la domination sarrasine, une véritable métropole prit son essor, un centre commercial de premier ordre qui promettait de dominer toute l'Adriatique, tandis que du point de vue religieux une tolérance absolue semble avoir prédominé. Cette politique sarrasine, non dépourvue d'habileté, avait amadoué aussi les grands seigneurs d'Italie, jaloux surtout de leur indépendance vis-à-vis du pouvoir impérial. Un autre facteur dissuadait les citoyens de Kotor de lier leur destinée à celle de l'empire d'Orient : les Slaves qui étaient installés dans les environs de la ville entretenaient des rapports continuels avec les Slaves qui étaient au service des Sarrasins. Kotor se voyait voué à un encerclement dangereux. Il se peut donc très bien que des voix se soient fait sentir dans la ville dans le sens que les hommes de la confrérie maritime feraient mieux de s'en aller.

Enfin, la crise éclata. Une attaque soudaine venant de Bari fit tomber dans les mains des Sarrasins les deux places fortifiées de Rose et de Budva. La partie inférieure de la ville de Kotor tomba, elle aussi, dans les mains des assaillants. La population qui n'avait pas réussi à gagner les bateaux réussit à tenir dans la forteresse au-dessus de la ville<sup>1</sup>. Il est bien possible que, devant une telle situation, les hommes de Saint-Tryphon aient gagné leurs bateaux et se soient réfugiés au-delà de la mer.

### 3. LE SÉJOUR DES HOMMES DE SAINT-TRYPHON EN ITALIE

Sur ce séjour, aucune certitude n'a pu être obtenue. Néanmoins, les symptômes de la présence des hommes de Saint-Tryphon en Italie ne manquent pas. Ils sont, à vrai dire, plutôt difficile à déterminer. C'est que la durée présumable du séjour des hommes de Saint-Tryphon en Italie est entremêlée d'une telle séquelle de faits divers, que l'attention des contemporains

---

<sup>1</sup> Trois sources traitent le siège de Kotor par les Sarrasins : deux indications dans l'ouvrage de CONSTANTIN PORPHYROGÉNÈTE, *De administrando imperio* (édition de Bonn), p. 61-62 et 131-135, et le troisième chapitre de la vie de l'empereur Basile I<sup>er</sup>.

ne pouvait que difficilement s'arrêter sur les vicissitudes d'une poignée d'hommes, trois ou cinq cents tout au plus. Il faut encore ajouter que les indications sur cette époque ont été en partie supprimées, en partie remaniées tendancieusement, comme le montre le cas du récit de la translation du corps de saint Nicolas. Le mot d'ordre est, au IX<sup>e</sup> siècle, de passer sous silence toute allusion à la présence des Grecs en Italie méridionale. Il est, par conséquent, possible que, même si les hommes de Saint-Tryphon se sont distingués dans quelque fait d'armes au service de l'empereur Louis II, les sources aient préféré en garder le silence.

Et cependant, trois églises de saint Tryphon furent construites en ce temps en Italie, une en Sicile, l'autre en Sardaigne et la troisième à Rome. Tout fait croire que ce furent aux hommes de Saint-Tryphon, venus de Kotor, de construire successivement, pendant les étapes de leur présence en Italie, ces trois églises.

Nous ne savons rien des circonstances qui ont amené à ces constructions, mais tout fait croire que l'église construite en Sicile fut la plus ancienne. Il est possible que les hommes de Saint-Tryphon aient prêté service dans la flotte byzantine qui défendait la Sicile, puis qu'ils soient passés en Sardaigne, où une autre église de saint Tryphon fut construite. Mais en Sardaigne tout contact avec Constantinople était interrompu, ce qui fit que les hommes de Saint-Tryphon passèrent au service de Louis II.

Essayons d'établir des dates. Si Bari est tombée en 841 et si Rome a été attaquée en 846, il est fort bien possible que la chute de Kotor eut lieu autour de ce temps. C'est juste alors que la défense byzantine de la Sicile fournissait ses efforts désespérés. Vers 846, aucune escadre byzantine ne se trouvait dans la Tyrrhénienne. En 849, lors de la bataille navale d'Ostie, ce fut aux villes maritimes de Campanie de soutenir le heurt principal.

Ce fut probablement l'incursion sarrasine contre Rome en août 846 qui donna une nouvelle impulsion aux hommes de Saint-Tryphon. Des Arabes (Sarrasins) servaient comme mercenaires dans la garde ducale de Bénévent<sup>1</sup>. Pour chasser ces Arabes de Bénévent, une expédition fut organisée. Des troupes impériales furent détachées à Rome. Il n'est pas exclu que, autour de ce temps, les hommes de Saint-Tryphon aient reçu la tâche de tenir

---

<sup>1</sup> ERCHEMPERTI, *Historia Langobardorum*, cap. 15.

garnison dans la cité Léonine et de défendre une porte de cette cité nouvellement construite, une « pusterula » au-delà du Tibre.

L'initiative pour la construction de la cité Léonine, destinée à défendre les accès vers Saint-Pierre, avait été prise par le pape Léon IV. Les prisonniers sarrasins de la bataille d'Ostie furent employés, comme les Carthaginois après Himéra, aux plus lourds travaux de maçonnerie. Il fallait aussi dessécher la plaine qui était marécageuse et engendrait des fièvres. Tous les étrangers qui s'étaient établis à Rome furent sommés de prendre la défense de la partie de la ville où ils avaient leur demeure. Ces colonies étrangères étaient adossées aux murs nouveaux, et leurs hommes de fait étaient chargés de tenir la garde et de surveiller l'entrée de leur quartier ou *pusterula*.

Les sources contemporaines parlent de la présence de Francs, Saxons, Frisons, Langobards. Plus tard, on parlera aussi d'Illyriens et de Dalmates qui s'étaient établis à Rome. Chaque nouvelle porte de la cité Léonine était en même temps confiée aux soins des paroissiens d'une église correspondante. Et Anastase le Bibliothécaire ne manque pas de nous donner des détails sur les nouvelles églises et sur les riches dotations qui leur furent assignées en cette occasion <sup>1</sup>.

Tout cela s'effectuait pendant que Louis II essayait en vain d'obtenir contre les Sarrasins au moins un succès notoire. La cité Léonine était encore aux débuts de sa construction, lorsque Louis II fut couronné empereur à Rome, le 2 décembre 850. <sup>2</sup> Il semble bien que ce fut tout de suite après son couronnement que Louis II fit installer auprès d'un accès de la cité Léonine une garnison qui devait, en cas de nécessité, défendre la ville et en tout cas servir aussi ses intérêts impériaux <sup>3</sup>.

La présence de cette garnison impériale nous est confirmée en 855, lors du procès contre Daniel, le *magister militum* impérial. La situation des impériaux à Rome devait devenir très difficile, lorsque Louis II se mit à soutenir la cause matrimoniale de son frère cadet Lothaire le Jeune contre le pape Nicolas I. La force

---

<sup>1</sup> ANASTASIUS BIBLIOTHECARIUS (le Talleyrand du IX<sup>e</sup> siècle), *Historia ecclesiastica sive Chronographia tripartita*, Venetiis ex typographia Bartholomei Javarina, 1729, p. 93-97.

<sup>2</sup> La date du couronnement de Louis II nous est donnée par Pagi.

<sup>3</sup> Pour tous ces détails, voir FERDINAND GREGOROVIVS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter* (Stuttgart, Verlag Cotta, 1860), vol. III, p. 109-130.

était sans doute du côté de l'empereur, mais la crainte des foudres spirituelles était alors très grande, et Louis II ne pouvait pas se louer précisément de la soumission complète de ses hommes. Et son frère lui avait assigné pour obtenir son aide des territoires assez importants, les évêchés de Genève, Lausanne et Sion<sup>1</sup>.

Le conflit entre Louis II et le pape Nicolas I<sup>er</sup> se termina par le retrait de la garnison impériale de Rome et par son transfert à Ravenne<sup>2</sup>. Il est donc probable que, si les hommes de Saint-Tryphon faisaient partie de cette garnison, ils durent aussi quitter Rome en 855. Ce départ n'était pas considéré de la part de l'empereur comme définitif. Mais il est aussi possible que, étant chargés de la défense d'une *pusterula* de la cité Léonine, les hommes de Saint-Tryphon soient restés à Rome, malgré le retrait de la garnison impériale.

Pour sortir de l'impasse des conjectures, il n'y a qu'une seule issue, le rescrit du pape Jean XVIII du 28 novembre 1006. Dans ce rescrit, toute une série de dispositions étaient prises en faveur de l'église de Saint-Tryphon à Rome. Cette église se trouvait non loin du cours du Tibre et du pont Umberto Primo dans la piazza Fiammetta, une petite place entourée aujourd'hui de maisons modestes. A côté de cette petite place se trouve une ruelle sans issue qui porte le nom de *vicolo san Trifone*. Maintenant, il n'y a plus d'église dans cet endroit. Tous les documents concernant l'église de Saint-Tryphon sont passés à la paroisse voisine de Saint-Augustin. Jadis, la paroisse de Saint-Tryphon était de rang cardinalice, et son titulaire était cardinal primicier (*primicerius*) de l'Eglise romaine.

Le rescrit du pape Jean XVIII a été provoqué par l'intervention d'un ressortissant de la famille romaine des Crescentii, une coterie très remuante et étroitement mêlée aux intrigues de cette époque troublée. Le père de ce Crescentius qui s'était adressé au pape Jean XVIII, avait été le fameux Jean Crescentius Nomentanus, le fils de Théodora, qui détenait son titre de patricien de Rome de l'impératrice douairière Théophano, la veuve d'Othon II. On sait de Théophano qu'elle avait été présentée

---

<sup>1</sup> *Monumenta Germaniae historica, Capitularia regum Francorum*, vol. II, n<sup>os</sup> 305-306, p. 463.

<sup>2</sup> FERD. GREGOROVIVS, III, 136-137.

à Othon II comme la sœur de Basile II et fille de l'impératrice byzantine Théophano, tandis qu'elle était tout simplement la fille d'un général, probablement la nièce de Jean Tzimiscès. Impératrice régente pour son fils mineur Othon III, elle était farouchement affiliée à la politique byzantine et en contraste ouvert avec sa belle-mère, l'impératrice Adélaïde.

Kotor venait de tomber, juste vers l'an 986, dans les mains du tsar Samuel, et ses habitants, cette fois scrupuleusement fidèles à Byzance, avaient été contraints à se réfugier en Italie. Ces réfugiés s'étaient adressés à l'impératrice Théophano, qui se trouvait alors à Rome, et ce fut Jean Crescentius Nomentanus qui obtint un rescrit du pape Jean XV (985-995).

Ce rescrit du pape Jean XV n'existe pourtant nulle part. Inutile de s'en occuper. Du reste, si Jean Crescentius Nomentanus obtint par lui, moyennant l'intercession de Théophano, des avantages pour les réfugiés de Kotor, les choses prirent bientôt une allure désastreuse. Théophano mourut en 991 de phtisie, et lorsque son fils Othon III vint ensuite à Rome, il fit décapiter Jean Crescentius le Nomentan, le 26 avril 996. Ce fut donc au fils du décapité à obtenir du pape Jean XVIII ce que son père n'avait pas pu achever.

Du point de vue allemand, Samuel était un allié et Byzance un adversaire. Nulle raison, par conséquent, de s'attendrir sur la destinée des réfugiés d'une ville qui s'était déclarée contre Samuel. Mais, au début du XI<sup>e</sup> siècle, Byzance était victorieuse partout, tandis que l'Allemagne soutenait une dure guerre contre les Slaves du Nord. Si les Crescentii avaient été frappés pour avoir joué la carte byzantine, maintenant c'était le moment d'obtenir satisfaction.

On s'était rappelé, probablement en 986, qu'il existait à Rome une église grecque de la grandeur d'un modeste *Mithraeum*, construite pour les réfugiés de la guerre contre les Sarrasins. Maintenant, en 1006 seulement, on y revenait. L'église devait être reconstruite dès les fondations (*a fundamentis*). Elle devait être amplifiée quant à sa surface, sa largeur et sa hauteur (*quod usque hactenus exstitit . . . in altitudinem elevatum atque in latitudinem*). Étroit et pauvre auparavant, cet oratoire devait devenir présentable et beau (*quod fuit strictum et obscenum, fiat clarum et pulchrum*). A l'église devait être reconnu, comme auparavant,

le droit d'asile pour ceux qui y cherchaient refuge. Sa paroisse comprenait la *pusterula* près de Pila, peut-être la Grande Porte, et les frontières de sa juridiction étaient nettement délimitées <sup>1</sup>. Une chapelle de Saint-Etienne, située dans la proximité, devait mettre à sa disposition tous les objets du culte dont elle, l'église de Saint-Tryphon, aurait besoin. Les hommes de Saint-Tryphon avaient sous leur surveillance une partie du cours du Tibre, correspondant à l'emplacement de leur sanctuaire, et les bateaux qui passaient par là étaient redevables d'un denier de passage <sup>2</sup>.

Le rescrit de Jean XVIII se trouve chez Migne et chez Marini <sup>3</sup>. Tous les deux pensent que ce fut le pape Jean XII (955-964) qui le publia. Mais Paul-Fridolin Kehr a prouvé que ce rescrit est sorti de la chancellerie pontificale après l'an mille, et son raisonnement est maintenant accepté <sup>4</sup>.

Le fait saillant de ce rescrit est l'immunité de l'église de Saint-Tryphon à Rome. Nulle autorité séculière ou ecclésiastique n'était autorisée à se mêler de ses affaires. L'église de Saint-Tryphon de Rome devait être *tuta et libera ab omni conditione aliarum ecclesiarum tam temporalibus, quam etiam spiritualibus rebus cum tota parochia sua et omnibus suis tenimentis et pertinentiis*. C'était le statut exceptionnel des églises des unités militaires de l'empire Byzantin. L'église de Saint-Tryphon de Rome était « autocéphale ». Comme les autres églises militaires, elle n'avait aucun contact avec l'autorité épiscopale.

On peut formuler une conclusion. De tout ce qui a été dit, il résulte deux choses : 1° qu'une église de Saint-Tryphon existait à Rome bien avant l'année 1006 ; et 2° que cette ancienne église participait des privilèges dont jouissaient jusqu'au milieu du IX<sup>e</sup> siècle les églises militaires de rite grec en Italie.

---

<sup>1</sup> Rescrit du pape Jean XVIII : *Possessiones in regione Campomartis iuxta eandem pusterulam quae a pila et alter affines. A primo latere est ipsa pusterula, a secundo latere est alveus fluminis, a tertio latere murus civitatis et domus Joannis mansionarii, a quarto latere est via publica.*

<sup>2</sup> *Ibidem* : *Cum aqueo ad aquimolum construendum et cum ripa ipsius pusterulae atque percipiatis inde ripaticum a pusterula sanctae Luciae usque ad pusterulam sancti Martini.* La paroisse de Saint-Tryphon était donc comprise entre les deux paroisses voisines de Sainte-Lucie et de Saint-Martin. Et chacune de ces paroisses avait sous sa juridiction la partie correspondante du mur de la cité Léonine.

<sup>3</sup> MIGNE, *Patrologia Latina*, vol. 133, p. 1015 et suiv. ; MARINI, *Diplomatarium pontificium*, Roma, 1805, p. 65.

<sup>4</sup> P. FR. KEHR, *Regesta pontificia*, vol. I (*Italia pontificia*), p. 90-92.

Cela nous permet de croire que les hommes de Saint-Tryphon se sont vraiment rendus en Italie vers le milieu du IX<sup>e</sup> siècle et que, pour une raison ou l'autre, ils ont dû fixer leur résidence à Rome.

Il faut se demander maintenant ce qu'il est arrivé de ces hommes depuis leur arrivée en Italie jusqu'à leur départ pour la Suisse. Le retrait de la garnison de Louis II en 855 semblait préconiser un état de guerre entre pape et empereur. Rien de cela n'est arrivé. Pendant douze ans la situation demeura flottante. Louis II préparait sa guerre contre les Sarrasins, et le pape avait trop à faire pour soutenir sa controverse contre Photios. Lorsque, en 866, Louis II publiait son édit pour la guerre contre les Sarrasins, où il statuait comme base pour l'obligation au service militaire le *widrigild*, la situation se mit à changer. Nicolas I<sup>er</sup> mourut peu de mois après la proclamation de la guerre contre les Sarrasins, le 13 novembre 867. Il fut remplacé par Adrien II, appuyé sur l'inquiétant bibliothécaire Anastase. L'affaire matrimoniale de Lothaire II venait d'être liquidée par son renoncement apparent, puis par sa mort (10 août 869), et ce fut déjà le signal pour Charles le Chauve, qui se mit d'accord avec Louis le Germanique pour dépecer ses terres. La menace se dressait maintenant contre les possessions de Louis II dans les trois évêchés de Genève, Lausanne et Sion, et Louis II était engagé à fond dans le pénible siège de Bari.

Ce fut à grand-peine, avec l'aide de la flotte byzantine et de ses auxiliaires de Dalmatie, que Louis II put venir à bout de la résistance des Sarrasins. L'assaut général contre Bari fut livré le 2 février 871, la veille de la Saint-Tryphon. Il devait aboutir à la capture du sultan de Bari.

La veille de la Saint-Tryphon ! Coïncidence voulue ou fortuite ? Impossible de s'en rendre compte. En tout cas, si les hommes de Saint-Tryphon allaient vraiment être transférés en Suisse, c'était le dernier moment. Après l'accord de Meerssen entre Charles le Chauve et Louis le Germanique (9 août 870) il n'y avait plus un moment à perdre pour sauver de leurs griffes les Ormonts et les approches du Grand-Saint-Bernard.

Pour les hommes de Saint-Tryphon, la destination nouvelle n'était pas difficile à prendre. La ville de Kotor s'était définitivement détachée de l'Empire et avait stipulé un pacte avec le

prince slave voisin<sup>1</sup>. Pour les hommes de Saint-Tryphon, il n'y avait donc pas de retour. Continuer en Italie une vie vagabonde entre ennemis de tous les côtés ne leur souriait pas du tout. Et le paysage de Chillon et des Ormonts leur rappelait singulièrement la baie intérieure des Bouches de Kotor entre Saint-Mathieu et Muo et les pentes abruptes de Pestin grad.

Si les hommes de Saint-Tryphon furent réellement expédiés aux Ormonts peu de temps après la chute de Bari, c'est en été qu'ils y sont parvenus. C'est probablement de leur séjour en montagne qu'ils ont appris la captivité de Louis II en août 871 à Bénévent.

Louis avait réussi à se libérer de sa prison non sans avoir renoncé à tenir garnison à Bénévent, comme il avait renoncé à tenir garnison à Rome. Mais, à la Pentecôte 872, il célébra son deuxième couronnement impérial et se dégagea des serments auxquels le duc de Bénévent l'avait soumis<sup>2</sup>.

La signification de ce deuxième couronnement de Louis II fut discutée. L'intention de l'empereur était sans doute de raffermir son autorité, qui avait subi une secousse assez sérieuse par son emprisonnement à Bénévent. En réalité, ce fut un affaiblissement de l'autorité impériale qui survint après cette cérémonie. Louis II aurait voulu se dresser en accusateur. En réalité, c'était le monde féodal qui se dressait contre la monarchie carolingienne. Partout il se heurtait à des adversaires. Les Romains, les Italiens, les ducs, les évêques, le pape et les Sarrasins étaient tous contre lui. Et tous travaillaient à l'affaiblissement de la monarchie qui aurait voulu unir l'Italie.

Ludovico Muratori donne dans ses *Annales d'Italie* une autre explication des intentions de Louis II. Il s'agissait pour lui de souligner les droits de la dynastie de Lothaire à l'intégrité des possessions impériales fixées par le traité de Verdun. Si cela était vraiment dans les intentions de Louis II, la signification

---

<sup>1</sup> JOHANNIS LUCII, *De regno Dalmatiae et Chroaetiae*, libri sex, Amstelodamii, 1668, p. 75 : *Laudes canuntur in his tantum civitatibus, quae olim Romanorum vel Dalmatarum nomen retinerunt. Ascrivii, sive Cathari, quamvis in Dalmatia hodierna sit, non canuntur quia non imperio sed alicui ex Principibus tempore Porphyrogeniti parebat.*

<sup>2</sup> GREGOROVIVS, III, 184-186. Comme sources entrent en considération ERCHEMPERT, HINCMAR, les *Annales Bertiniani*, REGINO DE PRÜM (*Monum. Germ. hist.*, *Capitularia regum Francorum*, II, n<sup>os</sup> 209-211).



de ce couronnement ne pouvait pas dépasser les frontières des trois évêchés de Genève, Lausanne et Sion. Et ici se trouvait le domaine assigné aux hommes de Saint-Triphon. Si cette supposition de Muratori correspond aux faits, nous devrions croire que, au moment de ce second couronnement de Louis II, les hommes de Saint-Triphon avaient déjà occupé leur emplacement.

#### 4. SIMILITUDES DES INSTITUTIONS DE KOTOR ET DE SAINT-TRIPHON

On s'est limité jusqu'ici à indiquer les faits historiques qui devraient autoriser la supposition du transfert des hommes de Saint-Triphon de Kotor à travers l'Italie en Suisse. Il faut voir maintenant si les institutions juridiques qui étaient en vigueur à Kotor ont été, avec les hommes de Saint-Triphon, transportées en Suisse.

Une analogie concernait les redevances que les paysans devaient consigner à leur seigneur chaque année à l'occasion de la fête de Noël.

Cette redevance se calculait en coupes de blé, dont quatre formaient le *modios* byzantin. La coupe de blé s'appelait à Kotor *copella*. Elle s'appelait aussi *copolla* dans les chartes concernant la vallée des Ormonts.

Il est impossible d'établir, si la *copella* de Kotor et celle de Saint-Triphon en Suisse représentaient la même valeur intrinsèque. On ne connaît la *copella* de Kotor que d'après les sources du XIV<sup>e</sup> siècle, tandis que la venue des hommes de Saint-Triphon en Suisse s'est effectuée au moins cinq cents ans plus tôt. Il a été, par conséquent, impossible d'enquêter, si la coupe de Kotor et celle de Saint-Triphon se ressemblaient par leur aspect extérieur et par leur dimension. Les poids et les mesures de Kotor différaient sensiblement des poids et des mesures des villes maritimes voisines, quoique les uns et les autres dérivassent directement de Rome.

En tout cas, la coupe de blé de Kotor pesait 40 livres (*litra*) byzantines, chaque livre contenant 40 onces (*unciae*) et chaque once six *exagia*. Une coupe de 40 livres pesait donc 480 onces et 2880 *exagia*. Le terme *uncia*, once, est certainement connu en Suisse. Il est moins sûr qu'on y ait connu les *exagia*, un poids qui

servait pour mesurer les métaux précieux et qui consistait dans une lamelle, usitée surtout chez les orfèvres.

A Saint-Triphon, la coupe de blé pesait environ 18 kilogrammes, ce qui correspondait à peu près à la coupe de blé connue à Kotor. En tout cas, à Kotor et à Saint-Triphon, les redevances des paysans liés à la glèbe s'indiquaient par coupes de blé. Dans le district de Kotor, les paysans étaient autorisés à recueillir les brindilles. A ce droit doit avoir correspondu l'usage des pâquiers dans la vallée des Ormons<sup>1</sup>.

Une analogie encore plus frappante se rapportait à la distinction entre terres seigneuriales et terres roturières. Cette distinction était connue à Byzance et dans les Bouches de Kotor. Tout à fait la même distinction se faisait aussi dans la vallée des Ormons. Selon les sources byzantines, étaient obligés à l'impôt et aux redevances les roturiers qui ne prêtaient pas service d'armée. Ceux qui servaient dans l'armée ou dans la flotte en étaient exempts. Théophane reproche à l'empereur Nicéphore d'avoir contraint les habitants d'une région de l'Asie-Mineure à acheter des terres que l'Etat avait ôtées aux anciens propriétaires. Sans doute des faits pareils se sont succédé aux Bouches de Kotor vers 809 après le rétablissement de la domination byzantine. Les propriétaires nouveaux étaient ainsi mis devant l'alternative ou de payer l'impôt ou de servir dans la marine de guerre<sup>2</sup>.

Dans la vallée des Ormons, selon une charte de l'an 1231<sup>3</sup>, il est dit : *Item dedit comes eidem Guigoni et suis heredibus in feudum in perpetuum domum suam de Sancto-Triphone cum toto edificio et quicquid ad domum pertinet*. Le fief donné à Gui de

---

<sup>1</sup> JIRECEK-RADONIC, *Istorija Srba* (Histoire des Serbes), III, p. 229-233. FRIEDRICH NOBACK, *Münz-, Mass- und Gewichtsbuch*, Leipzig, 1879, p. 752. EITELBERGER, *Gesammelte Schriften*, IV, p. 384 : *Liber statutorum doane de Ragusa*. Un étalon pour plusieurs mesures était la pierre communale de Kotor. L'article 329 du statut (*de mensuris vini et olei et aliarum rerum*) établissait que toutes les mesures devaient être réglées selon l'étalon de la « pierre communale ». Cet étalon est mentionné dans les Actes Notariaux de 1604 (vol. 73, p. 1097) et 1605 (vol. 73, p. 1215). Ici on parle de *una copella di formento in maniera che si porta al Molin a misura di livello solita di pietra di Cattaro*. Après huit siècles la redevance d'une coupe était devenue *misura di livello*, un simple droit de surface. On distinguait la mesure grosse et la mesure mince, celle-ci pour la vente en détail.

<sup>2</sup> THÉOPHANE, *Chronographia*, édit. de Boor, p. 486. OSTROGORSKIJ, *op. cit.*, 130-132.

<sup>3</sup> CORTHÉSY, *Etude historique sur la vallée des Ormons*, p. 42-44.

Pontverre, observe Corthésy, se composait de seize possessions qui occupaient la partie inférieure de la vallée des Ormonts. Et il y avait, tout comme sous Byzance, différence entre le fief militaire qui ne versait aucune redevance, mais obligeait au service des armes, et le fief roturier qui ne comportait aucun service militaire, mais était soumis à son service annuel payable en argent et quelquefois en nature <sup>1</sup>.

Une autre similitude entre Kotor et Saint-Triphon nous est donnée par la solennité de la fête du saint tutélaire. A Kotor, cette fête était mise en relation avec les traditions maritimes de la ville. Un garçon de dix ans, le petit amiral, annonçait le début des célébrations en l'honneur du saint par la déclamation des « louanges » (*laudes*), originellement une invitation à la prière pour la santé de l'empereur de Constantinople et des principaux dignitaires séculiers et ecclésiastiques. C'était avec une telle « louange » que la grande fête commençait. La ville était consignée à la confrérie des marins pendant la durée de trois jours avant, et trois jours après le 3 février, jour de la Saint-Triphon. Lorsque Kotor était une république indépendante (*tempore Catharinorum*), la bannière de la ville avait sur fond marron l'effigie du saint. Cette bannière flottait sur le mât principal de la nef amirale de la ville, lorsqu'elle partait pour le combat, même après que Kotor se fût soumise à Venise, en 1420. Les monnaies de Kotor gravées portaient l'image de saint Tryphon, et cette image ornait aussi l'écusson et le sceau de la ville.

Le jour de la Saint-Triphon, le « noble corps des marins » donnait une danse autour des reliques du saint exposées devant la cathédrale, et trois banquets avaient lieu, l'un dirigé par le recteur de la ville qui réunissait les notables de la ville et du district, l'autre organisé par le clergé qui accueillait les officiants et les religieux des pays avoisinants, le troisième pour les pauvres de la ville de Kotor. La milice maritime s'assemblait aussi autour

---

<sup>1</sup> CORTHÉSY, *op. cit.*, p. 155 : Les seize tenanciers de Gui de Pontverre étaient : 1. Parrerius Ansermi de Sernia ; 2. Vulliermola de la bona Ayr ; 3. Johannes filius qm Petri Loreyn ; 4. Blanchia filia Andree on Bienfriam ; 5. Perretus Mugnerii ; 6. Perretus Amondry ; 7. Martinus Namillin de Sernia ; 8. Hulricus don Charno de Fonte d'Ormont ; 9. Vouteretus don Verney ; 10. Jaquetus filius Johannis Constantini iuratus ; 11. Vulliermus Namillius ; 12. Humbertus filius Johannis de Molendino ; 13. Jaquetus filius Petri de Molendino d'Ormont ; 14. Ferretus Albi de Ultra Acqua et Perretus eius filius ; 15. Vulliermus ; 16. Bonifatius.

des tables dressées sur la place devant la cathédrale. Les édifices principaux de la ville étaient pavoisés pendant le jour, illuminés le soir. Le troisième jour après la fête, l'amiral reconsignait au recteur de la ville les emblèmes de son autorité, le sceau, les clefs de la ville, les édifices publics. Pendant les trois jours avant et les trois jours après la Saint-Tryphon, c'était à l'amiral à garantir le maintien de l'ordre public. Pendant ces six jours, les bannis de droit public jouissaient du sauf-conduit pour entrer dans le territoire de Kotor et faire visite à leurs familles <sup>1</sup>.

Ces fêtes recevaient un éclat spécial par la fameuse foire de Saint-Tryphon, à laquelle accouraient de tous les côtés ceux qui pendant l'année entretenaient des relations commerciales avec la ville. Cette foire était très riche et probablement très bruyante aussi. Elle attirait non seulement des marchands, mais aussi des colporteurs d'idées politiques, ce qui n'était pas sans danger dans un temps de transition comme celui du quinzième siècle. Les représentants de la Sérénissime en conçurent une grande inquiétude. Leurs appréhensions étaient sans doute dictées par la jalousie commerciale. Mais elles pouvaient aussi se prendre du point de vue religieux. A la foire de Saint-Tryphon prenaient part des Bosniaques, des Serbes, des Grecs, des Juifs, probablement aussi des Orientaux de religion musulmane. On tâcha de persuader les citoyens de Kotor que la présence de ces hétérodoxes constituait un inconvénient très grave pour le salut des âmes. Mais, les habitants de Kotor tenaient à leur foire et ne se décidaient pas à y renoncer. Il fallut une véritable campagne de sermons pendant le carême 1443 et l'intervention personnelle du provéditeur Léonard Bembo et de l'évêque Marin Contarini aux séances du Grand Conseil de Kotor pour obtenir la suppression de la foire de la Saint-Tryphon <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Prof. GREGORIO ZARBARINI, *La festa di san Trifone*, Spalato, 1909, p. 7 : « La città si consegnava all'ammiraglio (stemma, chiavi, vessillo, bastone del comando, corpo di guardia, ronda). Dopo la solennità, la marinarezza ritornava il comando al capo del governo rendendogli le insegne. ... Ai banditi era lecito durante le feste tornar a vedere le famiglie. Per rimeritare gli abitanti della quiete e dell'ordine conservati, il provveditore autorizzava a chiedere grazie (amnistie). » URBANO RAFFAELLI, *Il ballo di san Trifone*, Spalato, 1900, cite les lois de 1437 (joute), 1534 (apport de vin pour la fête), 1595 et 1700 (taxation des fermiers de la douane et des apothicaires). GIUS. GELCICH, *Marinarezza*, p. 19, souligne que Kotor désignait son amiral (privilège du 8.1.1558), tandis que celui de Crète était nommé par Venise.

<sup>2</sup> FARLATI-COLETI, VII, 463-465. Statut de Kotor, art. 329.

Les données nous manquent pour établir si les foires de Saint-Triphon en Vaud présentaient dans leur organisation ou dans leur extérieur des traits caractéristiques qui rappelaient une affinité avec les célébrations de Kotor. A Saint-Triphon convergeait sans doute un public nombreux qui venait de loin, de la Bourgogne, de la Lombardie, du Piémont, pour ne pas parler du Valais et des Grisons. Comme à Kotor, le représentant de l'autorité politique inaugurait par un banquet la fête annuelle du saint protecteur.

Mais ces descriptions des solennités à l'occasion de la Saint-Triphon ne signifient pas grand-chose. Des solennités tout à fait semblables se célébraient un peu partout en Occident et en Orient dans l'Europe du Moyen Age. Ce qui fait penser à une directe dérivation de la fête qui se célébrait à Saint-Triphon en Vaud est la date de la fête. D'après le *Ménologe* de Basile I<sup>er</sup>,<sup>1</sup> la fête de saint Tryphon se célébrait le 1<sup>er</sup> jour de février. D'après l'usage romain, saint Tryphon se fêtait le 11 novembre<sup>2</sup>. Uniquement à Kotor, saint Tryphon se célébrait le 3 février. A Kotor et à Saint-Triphon en Vaud. Il faut bien croire que c'est de Kotor que les habitants de Saint-Triphon en Vaud ont reçu la tradition de leur fête patronale.

Il est impossible de s'exprimer sur le contenu des privilèges dont jouissaient les habitants des Ormonts et ceux de Kotor. En tout cas, il est nécessaire de souligner que les transmissions de souveraineté dans les Ormonts et à Kotor se faisaient à travers les mêmes procédés. Avant de reconnaître la souveraineté des nouveaux maîtres, les habitants de Kotor et ceux des Ormonts ne manquaient pas de se faire confirmer tous leurs anciens droits. On sait de Kotor qu'il conclut des pactes avec les Serbes, avec Louis de Hongrie, avec Tvrtko de Bosnie, avec la République de Venise, même en 1797 avec l'Autriche.

Corthésy, de son côté, nous montre que, lorsque les comtes de Savoie essayèrent de soumettre à leur domination les hommes des Ormonts, ceux-ci insistèrent pour que leurs privilèges leur fussent conservés<sup>3</sup>. De même, lorsque les Ormonts passèrent, en 1475, sous la juridiction de Berne, ils consentirent à prêter

---

<sup>1</sup> MIGNE, *Patrologia Graeca*, vol. 114, p. 289.

<sup>2</sup> *Acta Sanctorum novembris*, pars prior du vol. II, p. 322.

<sup>3</sup> CORTHÉSY, p. 40.

serment de fidélité seulement après que leurs privilèges leur eurent été intégralement sauvegardés<sup>1</sup>. Au temps des châtelains de Pontverre, Saint-Triphon ne comptait que 36 feux, et ses seigneurs n'exerçaient que la basse et la moyenne justice. Ce fut seulement en 1321 que les Pontverre eurent le droit d'avoir une potence (*furcae*) sur les hommes des Ormonts. En 1531 et en 1580, quand les quatre mandements d'Aigle, d'Ollon, de Bex et des Ormonts étaient sous la juridiction de Berne, le châtelain d'Ollon ouvrait, le 3 février, la foire de la Motte de Saint-Triphon qui se tenait alternativement à Saint-Triphon et à Ollon, pour se célébrer ensuite à Ollon seulement. A cette époque, en 1580, les foires de Saint-Triphon de Kotor avaient cessé depuis 137 ans<sup>2</sup>.

Ici, il faudrait demander la permission d'exprimer une hypothèse qui, dès son premier abord, a l'air d'être très audacieuse. Est-ce que les Sarrasin du Valais sont les descendants directs des Saracenis de Kotor ?

Pour répondre à cette question, il faudrait d'abord établir, si Pierre, le fils d'Andreacius Saracenis, a réellement conduit ses hommes à travers l'Italie jusqu'en Rhodanie. Seulement après avoir établi une opinion à cet égard, il sera possible de voir si cette opinion permet de croire que Pierre Sarrasin, mentionné en 940 dans le Valais, puisse être le petit-fils ou l'arrière-petit-fils de Pierre Saracenic, venu de Kotor.

Lorsque les ossements de saint Tryphon ont été transportés à Kotor, Andreacius Saracenis était déjà un homme âgé, parce qu'il avait deux filles en âge de mari et un fils qui naviguait pour lui. Sa mort doit être survenue autour de l'année 820, lorsque les forces navales byzantines dominaient encore dans la Méditerranée. Ce fut donc Pierre Saracenis qui en pleine guerre effectua le transport de Constantinople à Kotor. Mais pour cette entreprise non dépourvue de risque, ce fut au père à donner copieusement son argent, signe évident que ses affaires allaient assez bien pour le permettre.

Parce que le vieux Saracenis n'était pas uniquement un homme d'église, mais surtout un calculateur. S'il a donné ses navires

---

<sup>1</sup> CORTHÉSY, p. 77.

<sup>2</sup> *M.D.R.*, vol. XXIX, p. 107, et IX, p. 362. CORTHÉSY, p. 52.

pour la translation, s'il a pourvu à la confection d'une urne qui accueillît le corps de saint Tryphon et s'il l'a fait orner d'une couronne de gemmes ou pierres précieuses qui ont coûté, urne et couronne, 300 solidi d'or ou, en poids, cinq livres de ce métal, il faut bien qu'il ait eu des raisons non seulement pieuses, mais aussi et surtout dirigées vers l'obtention d'avantages réels. Or, ces avantages peuvent être aisément supputés.

En mettant la ville de Kotor dans un certain rapport d'affiliation avec la paroisse de Saint-Tryphon de Constantinople, Andreacius obtenait au moins deux avantages très réels. Il assumait pour Kotor la tâche de réserver pour les forces navales byzantines une base navale très importante, et il assurait aux gens de Kotor non seulement l'accès à l'église sur la place de la Cigogne, mais aussi à l'auberge de Saint-Tryphon qui se trouvait, si nous pouvons nous appuyer sur Procope <sup>1</sup>, adjacente au palais impérial et servait pour héberger les ambassades destinées à être reçues en audience par l'empereur en personne. Il est même probable que dès ce temps les navires venant de Kotor avaient leur emplacement dans la rade entre les deux promontoires où étaient situées les deux églises de saint Pantéléimon et saint Tryphon. Tous ces avantages qui devaient assurer à la ville de Kotor une importance assez substantielle lui avaient été procurés par l'intermédiaire d'Andreacius, ce Phénicien ou Syrien, passé de l'islam au christianisme. Né marin et navigateur, il avait l'ambition de procurer à sa ville élective une ferme tradition maritime qui ne devait pas se démentir dans le courant des siècles, quand Kotor sut se distinguer dans des combats innombrables, toujours contre les mêmes adversaires.

Les motifs qui amenèrent Andreacius Saracenis à fixer pour la Saint-Tryphon le jour troisième de février n'ont pas pu être démêlés. Mais il n'y a pas de doute que cette date du 3 février était en relation avec quelque événement de très grande importance, pour que non seulement Andreacius, mais aussi son fils Pierre, y tinssent tellement. En tout cas, si la Saint-Tryphon fut célébrée le 3 février aussi dans le village qui porte le nom du saint, il ne peut pas faire de doute qu'une influence très forte doit s'être exercée pour amener une telle décision, et cette

---

<sup>1</sup> *Peri ktismaton*, I, 9.

influence peut s'expliquer aisément surtout si nous nous imaginons la présence d'un descendant de Pierre Saracenis dans le nouvel emplacement confié à ses hommes.

La question de la continuité entre les Saracenis de Kotor et les Sarrasin du Valais a une moindre importance. Sans doute, le nom Pierre pourrait être considéré comme un point de repère pour faciliter une conclusion. Le fait que ce Pierre Sarrasin se soit trouvé en Valais, relativement loin de Saint-Triphon, ne peut pas être considéré comme un argument contre cette continuité. Il se peut très bien que les Sarrasin aient considéré nécessaire de se mettre à l'abri contre la possibilité d'une capture de la part des Arabes qui, depuis 906 à 973, infestaient la région autour du Grand-Saint-Bernard. Descendants d'un homme qui était passé de l'islam au christianisme, ils avaient un motif très pressant pour se soustraire à l'éventualité d'une capture.

Toutes ces considérations ne peuvent pas cependant suffire. Il faut bien dire que, si la présence de Pierre Saracenis lors de la fondation du village de Saint-Triphon peut être considérée comme possible, il est moins facile de croire que ce Pierre Sarrasin, vivant en 940 dans le Valais, soit le descendant direct des Saracenis de Kotor.

ANTOINE S. DABINOVIC.